



COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AUX MEMBRES 2022



DIRIGEANTS ET CONSEILLIERS 2022-2023

PRÉSIDENT

Dr Peter Ross, **St. Andrews**

Dr Marc Aucoin, **Bathurst**

Dre Manon Belliveau, **Moncton**

Dr Zeljko Bolesnikov, **Fredericton**

Dr Arif Q. Bungash, **Saint John**

Mme Diane Brideau-Laughlin, **Ammon**

Dr Hanif J. Chatur, **Grafton**

Dre Janik Côté-Bérubé, **Edmundston**

BUREAU DE DIRECTION

Dr Peter Ross, **président**

Dr Kerry Sheppard, **vice-président**

Dr Hanif Chatur, **président sortant**

Dre Rina Lee, **conseillère générale**

Mme Patricia O'Dell, **représentante du public**

COMITÉ D'EXAMEN

Dr Michael Hayden, **président**

Dre Beatriz Sainz, **présidente suppléante**

Dr Gary Fecteau

Dre Linda LeBlanc

Dre Barbara Ross

Dr Patrick Sullivan

VICE-PRÉSIDENT

Dr Kerry Sheppard, **Saint John**

Dr Michael Hayden, **Miramichi**

Mme Denise Hollway, **Rothestay**

Dre Rina Lee, **Dieppe**

Mme Ruth Lyons, **Tide Head**

Dr Abdulaaiti S. Mahfud, **Moncton**

Dr Michael Matchett, **Moncton**

Mme Patricia I. O'Dell, **Riverview**

Dr Grant Oyeye, **Campbellton**

COMITÉ DES PLAINTES ET DES INSCRIPTIONS

Dr Kerry Sheppard, **président**

M Jean Castonguay

Dr Timothy Christie

Dre Rose Anne Goodine

Dr Douglas Keeling

Mme Colleen Knudson

Dr Hugh Scarth

Chers membres du Collège,



C'est un véritable honneur pour moi d'avoir été nommée registraire du Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick et je me considère privilégiée d'endosser les responsabilités liées à ce poste. Mes remerciements les plus sentis au personnel du Collège, à son Conseil et aux organismes partenaires dans la communauté qui m'ont si chaleureusement accueillie. Merci pour leur patience et leur immense soutien durant l'apprentissage de mes nouvelles fonctions, la poursuite des importants travaux en cours et la création de nouvelles voies à l'appui de l'accomplissement de la mission du Collège.

Mes premiers 90 jours au poste de registraire ont certainement été intéressants, stimulants et pleins de défis. J'ai eu des entretiens individuels avec plusieurs d'entre vous et reçu des rétroactions et des informations de la part des membres du Conseil et de nombreux partenaires et parties prenantes de la communauté, tant au niveau provincial que national.

Un consensus s'est établi avec tous nos partenaires qu'en raison du caractère autoréglementé de notre profession, le Collège doit évoluer, croître et se moderniser afin de remplir ses mandats fondamentaux d'octroyer des licences à des médecins qui dispensent des soins sécuritaires et de grande qualité, de donner suite aux plaintes contre des médecins et de surveiller les normes de soins. Le Conseil m'a embauchée en me confiant clairement et précisément pour mission d'opérer

des changements, me chargeant d'examiner et d'actualiser notre structure, nos processus, nos politiques et notre fonctionnement.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons disposer de ressources financières suffisantes. Le tableau ci-dessous illustre la comparaison entre nos ressources en 2022 et celles des autres ordres professionnels, dont plusieurs vont augmenter le montant des cotisations pour 2023.

PROVINCE	FRAIS DE CANDIDATURE	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS ANNUELS D'IMMATRICULATION	COTISATION À LA SOCIÉTÉ MÉDICALE	NOMBRE APPROXIMATIF DE MÉDECINS PAR EMPLOYÉ DU COLLÈGE
Île-du-Prince-Édouard	400\$	300\$	2,125\$	3,000\$ + 195\$	275
Nouvelle-Écosse	500\$	300\$	1,950\$	1,950\$	95
Manitoba	210\$	300\$	1,890\$	1,890\$	80
Saskatchewan	525\$	450\$	1,950\$	1,880\$	70
Terre-Neuve-et-Labrador	450\$	600\$	1,850\$	1,850\$	95
Alberta	400\$	800\$	1,792\$	2,243\$	80
Québec	500\$	800\$	1,735\$	300\$	170
Colombie-Britannique	520\$	640\$	1,725\$	1,766\$	80
Ontario	1,035\$	431,25\$	1,725\$	1,500\$	100
Nouveau-Brunswick	0\$	200\$	600\$	2,020\$	450

Le 23 septembre 2022, le Conseil a approuvé à l'unanimité ces cotisations modifiées :

Examen des qualifications	450\$
Inscription ou réintégration au registre médical	300\$
Permis annuel	1,750\$
Permis annuel en paiement préautorisé	1,730\$
Permis annuel – médecins âgés de 70 ans ou plus	600\$
Permis de suppléant (trimestriel)	440\$
Permis de transfrontalier	100\$
Inscription au registre des corporations	300\$
Permis de corporation	300\$
Permis de corporation en paiement préautorisé	280\$
Permis d'adjoint au médecin	100\$
Certificat de membre en règle (le cas échéant)	50\$

Le Conseil a discuté de la valeur de diverses approches et fini par déterminer que le Collège ne sera pas en mesure de continuer à répondre à toutes les exigences de la réglementation médicale à moins de percevoir des frais comparables à ceux des autres collèges. Même avec cette augmentation, nos frais combinés pour la demande, l'inscription et le renouvellement annuel du permis demeurent les moins élevés au pays. Je vous invite à faire part de toute question spécifique directement à votre représentant.e régional.e au Conseil.

Comme pour toutes les organisations, nos coûts opérationnels ont augmenté à tous les chapitres en raison de l'inflation et d'autres facteurs. Il nous a été nécessaire d'augmenter les salaires pour demeurer concurrentiels et pouvoir recruter et retenir du personnel.

De plus, des frais initiaux substantiels sont à prévoir relativement aux domaines prioritaires identifiés par le Conseil, qui sont exposés ci-dessous.

SECTEURS PRIORITAIRES :

- **Mettre au point et maintenir une base de données exacte des courriels des membres afin que le Collège puisse communiquer avec eux et elles de manière efficace et en temps utile. Cet outil remplacera l'envoi régulier aux membres de documents papier par la poste.**
- **En raison de la nature du travail du Collège et des risques pour la sécurité de renseignements hautement confidentiels, nous devons nous assurer de disposer d'un système sécuritaire à l'appui de nos opérations. Pour ce faire nous devons notamment moderniser et mettre à jour nos services d'informatique :**
 - Une nouvelle conception et la mise à jour du site web du Collège.
- Mise au point d'un portail en ligne pour faciliter l'interaction avec les membres en ce qui concerne les demandes d'inscription, les renouvellements annuels, les élections, la facturation, etc.
- Mise en œuvre d'un système informatisé de gestion des dossiers des membres et de soutien aux processus d'inscription et de traitement des plaintes, en visant le remplacement de nos dossiers papier actuels.
- **Examiner et mettre à jour l'ensemble des processus, des normes et des lignes directrices du Collège afin d'assurer leur pertinence, leur actualité, leur compréhension facile et leur cohérence avec les normes de réglementation médicale partout au Canada. Nous ciblerons d'abord les politiques et procédures de plainte ainsi que nos pratiques en matière d'inscription.**
- **Examiner notre structure de comités en comparaison avec celle des autres organismes de réglementation médicale dans le but de créer et d'appuyer de nouveaux comités qui permettront aux membres de participer directement au processus de création et de surveillance des politiques et procédures relatives à l'inscription, aux plaintes, aux finances et à la gouvernance, entre autres.**
- **Établir une planification stratégique formelle avec appel aux membres pour aider à orienter et diriger les activités du Collège au cours des cinq prochaines années. Les inscrits seront invités à faire part de leurs idées sur la manière dont le Collège peut améliorer son accessibilité, son accueil et sa transparence.**

- **Fournir aux inscrits les ressources et les appuis qui faciliteront leur exercice et les aideront à interpréter et à appliquer les normes et les lignes directrices.**
- **Examiner le modèle de dotation et la structure organisationnelle pour déterminer quelle gamme de compétences sera nécessaire pour appuyer les travaux du Collège à l'avenir.**
- **Renforcer nos rapports avec les membres du Collège et les partenaires communautaires, dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la Société médicale du Nouveau-Brunswick, les régies régionales de santé, les organismes provinciaux de réglementation en santé et les organismes de réglementation médicale des autres provinces.**

Bien que les priorités identifiées touchent plusieurs domaines, les plus cruciales concernent le traitement des plaintes et des inscriptions. Une personne cumulant les rôles de registraire associée, de directrice des plaintes et de conseillère juridique a été embauchée pour mieux soutenir notre processus de traitement des plaintes. Une analyste des politiques s'est ajoutée à notre équipe pour superviser la mise à jour de nos politiques actuelles et assurer l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures. Nous planifions également l'embauche sous peu d'une registraire adjointe ou d'un registraire adjoint qui supervisera les services d'inscription et d'évaluation des compétences.

Comme vous pouvez le constater, les améliorations sont mises en œuvre rapidement : l'une de nos principales initiatives en 2023 sera la transformation et la modernisation de notre technologie numérique. Nous allons nous départir de notre

système actuel de gestion de dossiers papier pour adopter une plateforme numérique entièrement intégrée qui traitera les renouvellements annuels, la facturation, les élections, les inscriptions, les plaintes et les envois aux membres par courriel. Afin d'assurer que les communications du Collège parviennent aux membres avec efficacité et en temps opportun, les futurs envois aux membres du Collège se feront au moyen du nouveau portail ou par courriel, au lieu de se faire par la poste.

Le calendrier de mise en œuvre de certaines de nos nouvelles initiatives s'est accéléré en raison des défis qui pèsent actuellement sur notre système de santé. Les médecins se sentent épuisés et dépassés par la situation. Le Canada atlantique doit devenir une destination attirante et accueillante tant pour les médecins actuels que pour les nouveaux médecins. Pour y parvenir, les registraires des quatre provinces de l'Atlantique ont reçu le mandat de leur premiers ministres respectifs d'élaborer une démarche d'immatriculation régionale. L'établissement d'un registre des médecins de l'Atlantique exige que nos droits et cotisations, nos pratiques d'immatriculation et nos processus internes soient semblables afin d'accorder aux médecins titulaires de permis la mobilité nécessaire à la prestation, à titre temporaire, de services médicaux assurés par l'État dans des zones de la province avoisinante. Ce registre atlantique sera l'aboutissement d'un investissement phénoménal en temps et en ressources.

Les registraires de l'Atlantique se sont aussi engagés à explorer d'autres modalités d'évaluation des médecins formés à l'étranger. Il s'agira d'évaluer leur formation de manière rigoureuse et rationalisée pour juger si elle suffit aux exigences de l'immatriculation et de l'évaluation subséquente de leurs compétences dans la pratique.

Des investissements considérables seront nécessaires pour créer ces nouvelles ressources et capacités.

Un modèle d'évaluation de l'aptitude à exercer est en voie d'élaboration pour le Nouveau-Brunswick et on prévoit qu'une première cohorte commence d'ici la fin de la prochaine année. Cela permettra aux médecins qui ne pourraient pas autrement exercer la médecine de s'intégrer à notre système de soins de santé en toute sécurité.

D'autres détails de cette entente sont en voie d'élaboration. Je mettrai les membres au courant des nouvelles informations à mesure, mais l'un des secteurs qui doit être harmonisé dès maintenant est celui des renouvellements annuels. Cela nous permet de prendre une approche uniformisée pour l'émission de Certificats de conduite professionnelle et d'autres documents à l'appui, en réponse aux exigences d'un registre pour l'Atlantique. Les autres collèges demandent annuellement une déclaration et une attestation. Nous vous posons donc des questions semblables à celles de votre demande initiale d'immatriculation. Nous sommes sensibles au fait que ce changement, plus l'augmentation des frais, peut sembler accablant pour nos membres et nous faisons tout notre possible pour en minimiser l'impact tout en laissant avancer le Collège. Pour ce faire, nous avons créé un portail en ligne où vous pourrez facilement entrer les informations demandées dans le cadre du processus annuel de renouvellement. Les directives d'utilisation du portail vous seront envoyées en même temps que l'Avis de renouvellement annuel. Nous vous demandons entre autres votre adresse courriel préférée et nous l'utiliserons pour nos futures communications avec vous.

En mon nom personnel, j'aimerais remercier le formidable personnel du Collège qui a fait mer et monde pour m'aider à m'orienter au cours des derniers mois et pour son bel engagement envers notre épanouissement. Je tiens également à souligner l'immense contribution à la profession du Dr Ed Schollenberg. Je lui suis profondément reconnaissant pour le soutien et l'orientation qu'il m'a fournis durant la transition. Mon prédécesseur, qui a rendu fidèle service à titre de registraire pendant trois décennies, est reconnu partout au Canada pour son savoir et son expérience en matière de réglementation médicale.

En conclusion, pour que le Collège connaisse le succès, nous aurons besoin de votre participation à ces initiatives nouvelles et en cours; nous chercherons des personnes intéressées à siéger à divers comités et groupes de travail. Je me réjouis d'avance de collaborer avec vous tous et toutes dans les années à venir pour réaliser le mandat du Collège de soutenir les médecins dans leur prestation de soins sécuritaires et de grande qualité aux patients du Nouveau-Brunswick

Je vous prie d'accepter mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, reading "Laurie A. Potter". The signature is fluid and cursive, with the first name being the most prominent.

DRE LAURIE A. POTTER

**M.Ed, MD, FRCPC | La registraire et chef
de la direction**

ACTIVITÉS DU COLLÈGE INSCRIPTIONS

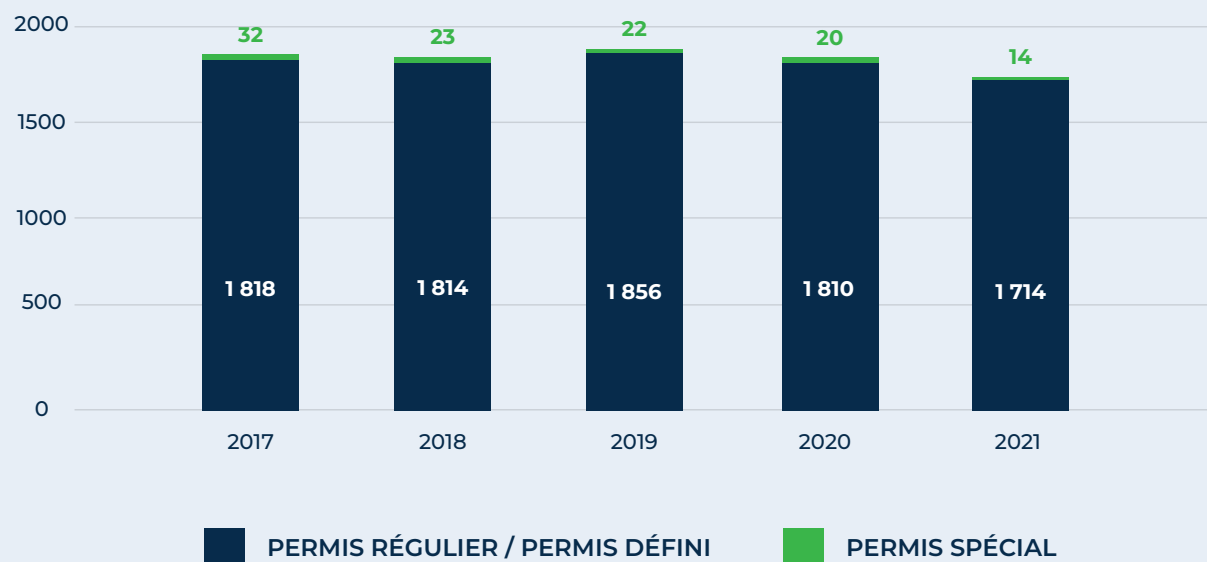
Vous lirez ci-dessous un compte-rendu de nos activités durant l'année écoulée. La pandémie a posé des défis uniques et constants à nos membres. Le nombre total de médecins exerçant dans notre province a chuté considérablement en 2021. Au cours de la même période, nous constatons une augmentation notable du nombre des plaintes officielles reçues par le Collège et cette tendance se poursuit en 2022.

INSCRIPTIONS

Le 1^{er} novembre 2022, 2422 médecins étaient titulaires d'un permis sans restriction pour exercer la médecine au Nouveau-Brunswick, soit une augmentation de 94 par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année, il y a eu 182 inscriptions au registre et 88 radiations en raison de retraite, de décès ou de déménagement. Des médecins titulaires d'un permis sans restriction, 379 résidents à l'extérieur de la province. De plus, 41 médecins de territoires voisins ont un permis de médecin frontalier et 33 médecins consultants invités ont un permis de médecin agréé.

Le tableau suivant indique les tendances récentes en ce qui concerne les médecins résidant au Nouveau-Brunswick :

INSCRIPTIONS



LES PLAINTES

Des modifications apportées à la *Loi médicale* en 2009 permettent aux comités et au Conseil d'ajouter certaines observations précises concernant une plainte. Ces observations comprennent un **conseil** (conseil sur la façon d'améliorer la conduite ou la pratique du médecin), un **avertissement** (visant à exprimer le mécontentement du comité et à prévenir le médecin qu'une mesure disciplinaire plus sérieuse pourrait être envisagée en cas de récurrence) et une **remontrance** (une expression de réprobation). Il est à retenir que ces commentaires ne constituent pas des conclusions disciplinaires. Les médecins peuvent faire objection à ces observations, qui ne sont pas inscrites sur les certificats de membre en règle.

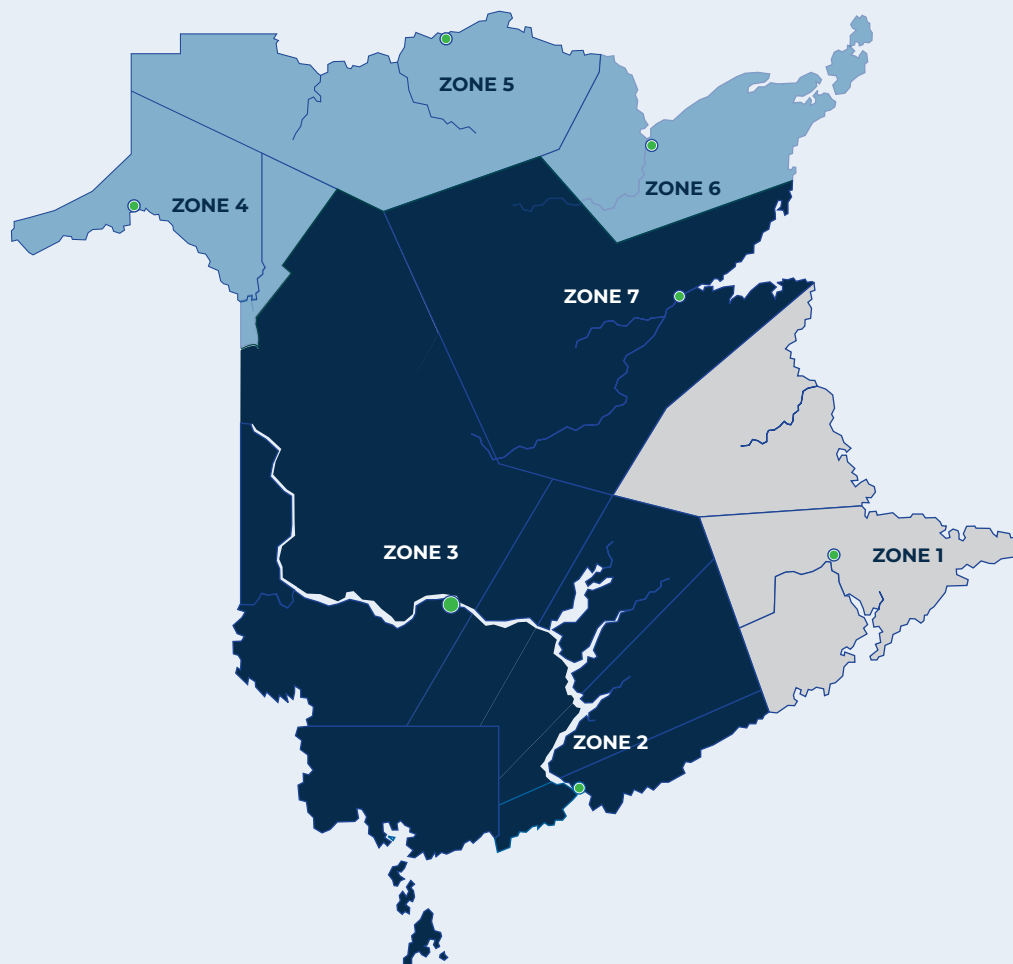
Voici le nombre de plaintes reçues selon le genre, la région et le domaine d'exercice :

GENRE DE PLAINTES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Qualité des soins	23	28	34	38	32	51
Communication, attitude	14	4	12	13	5	17
Inconvenances d'ordre sexuel	2	1	3	3	2	3
Discrimination	0	0	0	0	1	0
Refus ou cessation de soins, consentement	3	7	1	1	2	5
D'un autre médecin	1	1	1	0	1	0
Prescription, pharmacie	0	2	0	2	1	6
Facturation	0	1	1	0	1	3
Refus d'envoyer chez un spécialiste	0	0	0	0	0	2
Condamnation au criminel ou inconduite professionnelle ailleurs	0	0	0	1	0	0
Confidentialité	2	1	0	0	0	1
Abandon du patient	1	0	0	0	0	0
Ne pas fournir un rapport	1	0	1	2	0	1
Ne pas dénoncer à l'autorité	0	1	0	0	0	0
Autre genre	0	8	1	0	0	0
Enquête officielle	0	1	0	2	0	0
Coupable	0	1	0	2	0	0
Conseil	8	8	10	9	11	14
Avertissement	8	2	11	9	7	4
Remontrance	1	1	2	0	1	2
NOMBRE TOTAL	47	46	56	60	45	89

DOMAINE D'EXERCICE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Médecine de famille	27	32	36	38	24	52
Anesthésie	1	0	2	2	3	0
Cardiologie	0	1	0	0	0	0
Chirurgie cardiaque	0	0	1	0	0	0
Médecine de soins intensifs	0	0	1	1	0	0
Dermatologie	1	1	0	0	0	1
Radiologie diagnostique	0	1	1	1	0	0
Médecine d'urgence	1	2	2	1	1	1
ORL (Oto-rhino-laryngologie)	1	0	0	2	1	1
Gastroentérologie	0	0	0	2	0	1
Chirurgie générale	2	2	2	1	2	2
Médecine interne	0	0	2	0	0	1
Microbiologie médicale	0	0	0	0	0	1
Oncologie médicale	0	0	0	1	1	0
Médecine néonatale et périnatale	1	0	0	0	0	0
Neurochirurgie	0	0	1	0	0	2
Obstétrique et gynécologie	1	0	1	0	2	10
Ophtalmologie	0	2	0	2	3	4
Chirurgie orthopédique	1	2	0	3	0	3
Pédiatrie	0	0	0	0	0	1
Médecine physique et réadaptation	0	0	1	0	2	0
Chirurgie plastique	0	1	2	3	0	3
Psychiatrie	1	2	4	1	3	7
Oncologie radiologique	1	0	0	0	0	0
Pneumologie	1	0	1	0	0	0
Rhumatologie	1	0	0	2	2	2
Chirurgie thoracique	0	0	1	0	0	0
Urologie	2	0	1	0	1	1
Chirurgie Vasculaire	1	0	0	0	0	0

RÉGIONS

RÉGIONS	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moncton	10	10	16	11	6	20
Autres localités de la zone 1	4	2	4	4	4	7
Saint John	11	9	9	16	7	20
Autres localités de la zone 2	1	3	2	1	5	4
Fredericton	9	5	11	5	9	18
Autres localités de la zone 3	0	7	4	2	3	4
Région 4	1	2	4	1	0	2
Région 5	3	2	0	3	1	4
Région 6	3	4	6	14	6	7
Région 7	4	2	1	3	4	7
à l'extérieur	1	0	0	0	0	0





COLLÈGE DES MÉDECINS ET
CHIRURGIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK